

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le Vingt Six Mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillaume, M. Foidart, P. Cormier, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, P. Guilbaudeau, G. Thiery, D. Renouf, V. Robin-Cornaud, L. Médica, S. Caroff, Z. Dano, MC Couf, L. Delacroix, MF Guillemot, AM Garangé, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grogneac, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Françoise Téroute, qui a donné procuration à Arlette Buzaré
Jean Jacques Marteil « « à Jacques Grévès
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart

Absent : Dominique Capart.

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 20 Mai 2015
Date de l'affichage : 20 Mai 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

**2015 – 63 : Vente d'une parcelle de terrain à M. LANGLADE, rue de la Dune :
lancement d'une enquête publique préalable à son déclassement**

Rapporteur : D. GUILLERME

Le propriétaire de la parcelle cadastrée CT 43 dans le lotissement Er Herine, rue de la Dune, à Guidel-plages, demande à pouvoir acquérir un terrain public engazonné, au droit de sa parcelle.

La découpe du terrain se fera en ménageant un cheminement piétonnier en continuité avec ceux existants sur place.

La surface cédée serait de 85 m² environ.

Des servitudes de passage de réseaux souterrains grèveront le terrain et seront inscrits dans l'acte notarié.

France Domaine a estimé le terrain à 60 € le m².

Le terrain devra être déclassé du domaine public communal avant de pouvoir être cédé. Il y aura préalablement une enquête publique.

Les frais d'enquête publique, d'actes et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire clôturer le terrain pour le soustraire à l'usage du public puis à lancer une enquête publique en vue de son déclassement.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 30 avril 2015 ;

VU l'avis du Domaine du 19/03/2015, estimant la valeur vénale du bien à 60 € le m² ;

AUTORISE Monsieur le Maire à clôturer les emprises d'un terrain communal situé en façade de la parcelle cadastrée CT 43, dans le lotissement Er Herine, en vue de sa désaffectation du domaine public puis de son déclassement lors d'un Conseil Municipal ultérieur.

AUTORISE Monsieur le Maire à organiser une enquête publique préalable au déclassement de ce terrain ;

DIT que les frais d'enquête publique, d'acte notarié et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 27 Mai 2015
Le Maire,
François AUBERTIN

